Conditions générales du tirage au sort :

La participation à ce tirage au sort est automatique avec une location de voiture réalisée dans le cadre des conditions prévues, mais l'attribution d'un prix est conditionnée à l'acceptation de ces termes et conditions. Avant l'attribution du prix, il peut être demandé au gagnant de reconfirmer son adhésion à ces conditions générales.

Promoteur et participants :

1. l'organisateur est Hertz Europe Limited, dont le siège social est situé à Hertz House, 11 Vine Street, Uxbridge, UB8 1QE (numéro d'entreprise 01008739) ("Hertz").

2. ce tirage au sort est appelé : "Tirage au sort Miles Millionnaire".

3. tous les participants ("participants") doivent être âgés de 21 ans ou plus à la date à laquelle ils participent au tirage au sort, et être titulaires d'un permis de conduire complet en cours de validité pour être éligibles. Les résidents italiens ne peuvent pas participer à ce tirage au sort.

4. les participants doivent être membres de Flying Blue et fournir un numéro Flying Blue à Hertz pour recevoir leur prix et collecter les Miles qu'ils gagnent.

5. les employés de Hertz et des sociétés affiliées à Hertz, leur famille, leurs agents ou tout autre tiers directement associé à l'administration de ce tirage au sort ne sont pas autorisés à participer à ce tirage au sort.

6. Hertz se réserve le droit de refuser la participation ou de refuser d'attribuer le prix à toute personne qui n'accepte pas ou qui enfreint les présentes conditions générales.

Comment participer ?

7. le tirage au sort sera actif du 20/02/2024 à 00h01 au 31/03/2024 à 23h59 ("période du tirage au sort"). Les locations réservées après la période du tirage au sort ne seront pas prises en compte pour le tirage au sort.

8. pour participer à ce tirage au sort, il suffit de (a) réserver une location pendant la Période du tirage au sort sur l'un des sites web suivants : www.airfrance-mobility.com, www.klm-mobility.com, www.transavia-mobility.com ou www.flyingblue-mobility.com (b) pendant la Période du tirage au sort, (c) pour une prise en charge du véhicule à partir de 00h01 le 20/02/2024 et un retour avant 23h59 le 20/05/2024. Vous recevrez alors automatiquement une participation au tirage au sort.

9. Hertz peut contacter les participants dans le cadre de la gestion de ce tirage au sort ou dans le cas où Hertz souhaiterait vérifier toute information pertinente.

10. une seule participation par personne. Il est interdit à une personne d'utiliser plusieurs adresses électroniques pour tenter d'obtenir plusieurs participations. Toute duplication sera invalidée et ne sera pas prise en compte dans le tirage au sort. Si une personne effectue plus d'une réservation auprès de Hertz pendant la période du tirage au sort, une seule participation sera enregistrée aux fins du tirage au sort.

11. en cas de circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté, Hertz se réserve le droit de modifier ou d'interrompre, temporairement ou définitivement, ce tirage au sort sans préavis.

Le prix

12. 1 prix est disponible et 1 gagnant sera tiré au sort pour toutes les marques AFKLM.

13.Le gagnant recevra le prix suivant :

-1 000 000 Miles Flying Blue, à créditer sur son compte personnel de membre Flying Blue.

14. les prix ne sont ni cessibles, ni échangeables contre un autre objet ou contre leur valeur financière et ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit, ni à aucune autre forme de paiement, sauf à ce que l'Organisateur se réserve le droit de leur substituer un prix de valeur comparable.

15. le promoteur peut, à sa seule discrétion, annuler ou reporter cette promotion à tout moment.

16. chacun des gagnants sera sélectionné au hasard parmi toutes les inscriptions valides reçues, par un tiers utilisant un processus informatique produisant des résultats aléatoires sans accès aux données personnelles.

17. le tirage au sort aura lieu au plus tard le 24/05/2024.

18 Le gagnant tiré au sort recevra une notification de Hertz au plus tard le 27/05/2024 l'informant du prix qu'il a gagné, en utilisant l'adresse électronique utilisée lors du processus de réservation.

19. les gagnants doivent répondre à Hertz par e-mail avant le 10/06/2024 et fournir leur numéro d'adhérent Flying Blue pour réclamer le prix. Les Miles Flying Blue seront alors crédités sur le compte Flying Blue du gagnant dans les 6 semaines suivant la réclamation du prix par le gagnant.

Si un gagnant ne répond pas à l'Organisateur avant le 10 juin 2024, son prix sera annulé et l'Organisateur pourra sélectionner un autre gagnant conformément à la procédure décrite ci-dessus. Le participant est responsable de la bonne gestion de son compte e-mail. Hertz n'est pas responsable de toute notification de gagnant perdue, interceptée ou non reçue par un gagnant potentiel pour quelque raison que ce soit.

20. si un gagnant potentiel se révèle inéligible, s'il n'a pas respecté les présentes conditions générales ou s'il refuse le prix pour quelque raison que ce soit avant sa remise, ce gagnant potentiel sera disqualifié. Aucun autre gagnant ne sera sélectionné.

21. l'organisateur se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix de valeur égale ou supérieure si des circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur l'exigent.

Protection des données :

22.Hertz s'engage à protéger la vie privée des participants. Toute information personnelle fournie par les participants sera traitée par Hertz ou les sociétés de son groupe associées en tant que responsable du traitement des données, conformément à la politique de confidentialité de Hertz, dans le but de gérer ce tirage au sort et de fournir le prix. Cliquez ici pour consulter la politique de confidentialité de Hertz :
https://www.hertz.co.uk/rentacar/privacypolicy/index.jsp?targetPage=privacyPolicyView.jsp

23. les données personnelles fournies dans le cadre de ce tirage au sort peuvent être communiquées à Air France uniquement dans la mesure où elles sont nécessaires à l'exécution, à la livraison ou à l'organisation du tirage au sort.

Généralités :

24. Hertz se réserve le droit de refuser d'honorer toute inscription ou de récupérer la valeur totale du prix si elle considère qu'il y a eu abus ou violation des conditions générales de ce tirage au sort.

25. Hertz décline toute responsabilité en cas d'impossibilité de remplir les bulletins de participation en raison d'une défaillance technique, d'une panne de matériel informatique ou de logiciel, d'une panne de satellite, de réseau ou de serveur, quelle qu'en soit la nature. La décision de Hertz concernant tout aspect de ce tirage au sort est définitive et contraignante et aucune correspondance ne sera échangée.

26.Hertz ne sera pas responsable des pertes, dommages ou blessures de quelque nature que ce soit, quelle qu'en soit la cause,

dans le cadre de ce jeu-concours, y compris, mais sans s'y limiter, en relation avec le prix. Toutefois, aucune disposition des présentes conditions n'aura pour effet d'exclure ou de restreindre la responsabilité de Hertz dans le cadre de ce jeu-concours en cas de préjudice corporel ou de décès causé par la négligence avérée de ses employés ou de ses sous-traitants.

27. en cas de litige concernant l'interprétation ou la mise en œuvre des règles sur toute question liée à ce tirage au sort, la décision des directeurs de Hertz est définitive et aucune correspondance ne sera échangée.

28. les présentes conditions générales et le présent tirage au sort sont régis par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles et doivent être interprétés conformément à ces lois, et les participants au tirage au sort se soumettent à la juridiction des tribunaux anglais.